



# COMPTE -RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020**

---

L'an deux mil vingt, le 27 novembre 2020 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de **M. Jacques GRAVEGEAL, Maire**

---

**PRESENTS:** Mmes Marie Louise CODOU, Emilie IMBERT, Régine MARTINEZ, Evelyne SUCH, Stéphanie TYNEVEZ

Mrs Jean Marc DAVALLON, Jacques GRAVEGEAL, Christian JEANJEAN, Gérard LAUGE, Martin SANCHEZ, Miguel SERRANO

**ABSENT EXCUSE:**

**PROCURATION :**

**SECRETAIRE de séance :** Mme Marie Louise CODOU

---

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du compte rendu de réunion du 30/10/2020
  - 2- Avenue des Figarettes : point rendez-vous avec Monsieur Bossé 23/11/2020
  - 3- Ecole communale : animations jardin naturel
  - 4- SIVOM : périscolaire et effectifs
  - 5- DIF élus
  - 6- Point Place de la maison Queyranne
  - 7- Projet 3MTKD
  - 8- Règlement cimetière et plans
  - 9- Prix concessions
  - 10- Questions diverses
-



VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

### 1. Approbation du compte rendu de réunion du 30/10/2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de réunion du 30/10/2020.

### 2. Avenue des Figarettes : point rendez-vous avec Monsieur Bossé 23/11/2020

Il va être mis en place du traçage et quelques plots provisoires afin de tester le fonctionnement du dispositif. Des entreprises nous seront conseillées par la suite. Les habitants seront informés au préalable.

Questions supplémentaires :

- mise en priorité à droite de tout le village : volonté de la commune
- Problème rond point de la maison queyranne : Monsieur Bossé souhaiterait reprendre la main sur le dossier de la traversée du village. Il faudrait contacter Monsieur Mestre pour réunir les intervenants (Mestre, Amphoux, Bossé et le Maire).

### 3. Ecole communale : animations jardin naturel

L'intervenante a préconisé 4 à 6 bacs d'environ 1,20 m sur un espace de 80 m<sup>2</sup> implanté sur le terrain du city park côté allée centrale. Solution provisoire cette année. Proposition de Martin Sanchez : dons de casiers de 1m/1m hauteur 20 cm.

### 4. SIVOM : périscolaire et effectifs

- Effectifs : En augmentation dès la rentrée prochaine (50 CE1/CE2 à répartir sur Campagne et Buzignargues qui ne peuvent accueillir que 42 élèves max sur les écoles. Pour 2021, Garrigues propose d'accueillir des CE2 pour alléger la classe de Campagne. Il faut quand même réfléchir à une solution car l'effectif serait de 53 CE1/CE2.
- Périscolaire et CAF : demande d'agrément CAF jeunesse et sport : obligation emploi personnel qualifié en partie pris en charge par la CAF. Il n'y aura pas de frais supplémentaire pour les communes.

### 5. DCM 31-2020 DIF élus

**Monsieur le Maire** expose au Conseil Municipal que dans les trois mois suivant le renouvellement général de l'Assemblée, une délibération doit être adoptée afin de déterminer les orientations de la formation destinée aux élus ainsi que les crédits ouverts à ce titre.

Conformément à l'article 107 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu délégation.



## VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation est nécessairement compris entre 2% et 20% du montant total des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux élus.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **FIXE** le montant annuel des dépenses de formation à 520,00 €, soit 2% du montant des indemnités de fonction
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

### **6. DCM 33-2020 Point Place de la maison Queyranne**

**Le Maire de la commune de Campagne,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article R. 2122-8 du code de la commande publique,

**Vu** la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** le lancement d'une consultation sous forme de demande de note méthodologique et d'estimations auprès de plusieurs architectes

**Considérant** le comparatif des offres reçues, l'offre retenue est celle du **collectif MACH architectes** 10 Rue Canton, 34090 Montpellier avec **Madame Chloé PONÇON** Architecte H.M.O.N.P, mandataire du groupe et **Monsieur Matthieu MAZILLE** en tant qu'architecte DE et architecte d'intérieur

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide:

- **D'ATTRIBUER** la passation du marché de maîtrise d'oeuvre de la réhabilitation d'une maison de vigneronne (dites Queyranne) à l'entreprise **collectif MACH architectes** 10 Rue Canton, 34090 Montpellier avec **Madame Chloé PONÇON** Architecte H.M.O.N.P, mandataire du groupe et **Monsieur Matthieu MAZILLE** en tant qu'architecte DE et architecte d'intérieur
- **DE SIGNER** la répartition des honoraires pour maîtrise d'oeuvre d'un pourcentage de 8,8 % pour la mission complète d'architecte et un BET à 3 930,00 €.
- Que le contrat prend effet à compter de sa notification pour l'année civile en cours,
- **DE PRÉVOIR** le budget nécessaire.

### **7. Projet 3MTKD**

- Dossier présenté au Conseil Municipal. Nous sommes en attente de l'avis de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL). Un rendez-vous est à prévoir avec Monsieur Esteban, le DGS et le président.
- **ALSH** : Dans le cadre du pré-scolaire, manque d'accueil de loisir sur le secteur. Accueil à Viavino actuellement. Monsieur Esteban, responsable petite enfance de la CCPL propose de mettre à disposition la salle polyvalente de Vérargues.



## VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

### 8. Règlement cimetière et plans

Règlement du cimetière présenté par Jean-Marc Davallon. Quelques modifications ont été apportées et validées. Le plan actuel des concessions à été renuméroté.

### 9. DCM 32-2020 Prix concessions

**Vu** l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

**Vu** l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

**Vu** l'article L 2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions,

**Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions funéraires :

Durée en année	CIMETIERE COMMUNAL	
	Concession simple 1,50 m x 2,50 m	Concession double 2,50 m x 3 m
50 ans	300 euros	500 euros
Perpétuelle	400 euros	600 euros
COLOMBARIUM		
	pour 1 case	
15 ans	400 euros	
30 ans	500 euros	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs des concessions funéraires.

### 10. Questions diverses

- Perturbation soirée Halloween : dégradations sur un mur et une voiture (œufs), tapages nocturnes avec intervention de la gendarmerie à deux reprises. Une plainte à été déposée à la mairie et un courrier a été envoyé au propriétaire.
- Dépôts sauvages : la commune a un exhaussement non autorisé et des dépôts sauvages sur la route de Galargues à Garrigues. Les problèmes sont traités avec Monsieur Carcenac, garde champêtre intercommunal. Il faut demander à la CCPL de venir nettoyer les dépôts et fermer l'accès au terrain. Concernant les dépôts



## VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

sauvages des privés, il faudra prévoir de faire un courrier aux propriétaires concernés en les prévenant au préalable de la situation.

- Décorations de Noël : sur la façade de la mairie et la traversée du village
- Rattachement gendarmerie : changement de Castelnau Le Lez à Lodève
- Monsieur Rodier : Affaire privée qui ne concerne pas la municipalité.
- Masques du département : à distribuer
- Noël des anciens : se renseigner pour panier
- API bus : changement de date

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion est programmée le vendredi 18 décembre à 20h30.